



Nord Bassin Parisien

Le Président de la FRNBP

Solidarités

La sécheresse dure, la pluie tant attendue n'est toujours pas là. Que faire ? Et que restera-t-il de nos cultures et prairies ?

Que faire ? S'organiser, démontrer la solidarité entre paysans, c'est la meilleure action. La solidarité, c'est que chaque paysan puisse garder son outil de production et notamment pour les éleveurs, leur cheptel.

L'ensemble des départements de la FRNBP¹, traditionnellement fournisseurs de paille, s'engage dans cette solidarité : d'abord à l'intérieur même de chacun des départements et ensuite vers les départements demandeurs. Notre action s'articule autour de 4 axes :

1. Utiliser les jachères,
2. Recenser, organiser et contractualiser la paille,
3. Obtenir l'utilisation de tous les coproduits de nos productions (pulpes, drêches, tourteaux etc.) à moindre coût, sans spéculation avec une contractualisation comme pour la paille,
4. Si dame nature veut bien nous accorder un peu de pluie après les moissons, ensemençons des CIPAN intelligents, de type CIPAN-élevage (vesce, avoine, chou fourrager), utilisables en fourrage ensilé pour nos éleveurs,

Le tout va nécessiter une organisation millimétrée. Nous ne devons rien gâcher.

L'administration devra d'adapter aux conditions exceptionnelles (pas de contrôle tatillon, dérogation sur les heures de nuit et supplémentaires, etc.).

J'invite tous les agriculteurs à ces gestes de solidarité. Ensemble nous éviterons des mesures arbitraires. Nous devons être conscients de la « survie » de tous : céréaliers, éleveurs, producteurs spécialisés, main dans la main pour une agriculture française diversifiée et vivante sur tous les territoires.

La solidarité de nos concitoyens, c'est d'abord d'acheter les produits agricoles à leur juste prix. Nous ne voulons pas d'impôt sécheresse.

Thierry BONTOUR
Président de la FRNBP

¹ **La Fédération Régionale Nord Bassin Parisien**, échelon régional de la FNSEA, regroupe 12 Fédérations Départementales de Syndicats d'Exploitants Agricoles : le Nord, le Pas-de-Calais, l'Aisne, la Somme, l'Oise, la Seine et Marne, les départements d'Ile de France ouest, l'Eure et Loir, l'Eure, la Seine- Maritime, l'Aube et la Marne.